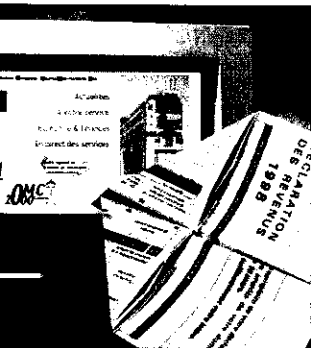


Sujet de la semaine : peut-on faire confiance à Internet ?

Un guichet ouvert 24 heures sur 24 !



Pour beaucoup d'entre nous, les démarches administratives relèvent du cauchemar : files d'attente, personnel souvent peu accueillant, obligation de repasser s'il manque un document... Justement, aujourd'hui, Internet se propose de nous simplifier la vie ! Carte d'identité, déclaration d'impôts, aide au logement étudiant... de plus en plus de formulaires sont disponibles « en ligne », accompagnés de fiches explicatives. Attention, tout n'est pas rose pour autant... Gare aux oublis et aux mises à jour tardives ! Ainsi, par exemple, lorsqu'on vous explique la procédure à suivre pour une démarche auprès du tribunal administratif (afin de vous faire économiser les frais d'avocat), on oublie de vous dire que, pour tout

dossier, il faut joindre un timbre fiscal à 15,24 € (100 F) ! D'autre part,

Jean-Claude Delarue,

président d'honneur de l'Adua (Association des usagers de l'administration),



recommande de ne pas trop en demander à ces sites, surtout s'il y a de la négociation dans l'air.

« Mieux vaut se déplacer chaque fois que le contact humain peut jouer à notre avantage ! En cas de litige ou de problèmes avec les impôts, par exemple, il est bien plus facile, et plus malin, de démontrer, de vive voix, sa bonne foi et sa bonne volonté au fonctionnaire, surtout si on a un service

à lui demander ! » Reste que, pour ce qui concerne les grands dossiers actuels (euro, amiante...), les sites administratifs et ministériels sont des sources précieuses d'informations.

À suivre !

Le ministère de la Fonction publique promet de faire évoluer son site afin que, bientôt, chaque administré bénéficie d'un suivi personnalisé. Après avoir entré son nom, l'internaute aura un accès direct à toute la « paperasserie » qui le concerne, et suivra l'aboutissement de ses démarches. Objectif de ce futur service, baptisé <mon.service-public.fr>, créer un guichet unique « en ligne ».

Rendez-vous en 2005 !

Sites recommandés :

www.service-public.fr

Le portail de l'administration française.

Les plus : 78 téléservices, soit 1 100 formulaires téléchargeables depuis chez soi !

Les moins : tous les téléservices régionaux ne sont pas disponibles. Certaines rubriques ne sont pas mises à jour.

www.adminet.fr

Site de bénévoles et de fonctionnaires participant à titre privé.

Les plus : site indépendant, souvent actualisé. Nombreux liens vers des organismes publics mais aussi des associations d'intérêt général.

Les moins : présentation et rubriquage confus.

Pour

Marre
lait à
lourds à
Fatiguée
« 8 tonne
avec les
semaine
le shopp
est poss
est évide
temps et
puisque
entre les
d'un clic
peut com
facilemen
d'un « cy
l'autre : il
changer
nous em
vite ! Le
ne sort p
gagnant
en ligne.
Dougno
la questi
Choisir, e
prudence

Sites

www
www